

23 NOV. 2016

COURRIER



Examen Professionnel – Avancement de grade  
**D'AGENT SOCIAL de 1<sup>ère</sup> CLASSE TERRITORIAL**  
Session 2016

**PROCES VERBAL N° 15 - SC/2016**  
**JURY D'ADMISSION DU 22 NOVEMBRE 2016**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**VU** le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

**VU** le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 8 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux.

**CONSIDÉRANT** les demandes formulées par les Collectivités territoriales et Etablissements publics sollicitant la mise en place de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Agent social de 1<sup>ère</sup> classe territorial,

**VU** l'arrêté d'ouverture en date du 18 janvier 2016 portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent social de 1<sup>ère</sup> classe territorial - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

**VU** l'arrêté du 27 juin 2016 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> classe Territorial - Session 2016 – par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

**VU** l'arrêté du 27 juin 2016 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'Agent social de 1<sup>ère</sup> classe territorial - Session 2016 (avancement de grade), organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

**VU** l'arrêté du 27 juin 2016 désignant les correcteurs et/ou examinateurs de l'épreuve écrite et/ou orale de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> classe Territorial - Session 2016 – par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

**VU** le Procès-verbal N°13-SC/2016 du Pré-jury du 03 novembre 2016 arrêtant la liste alphabétique des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale des 21 et 22 novembre 2016 de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> classe Territorial - Session 2016 – par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

**VU** l'arrêté N° 14-SC/2016 complétant l'arrêté du 27 juin 2016 désignant les correcteurs et/ou examinateurs de l'épreuve écrite et/ou orale de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> classe Territorial - Session 2016 - par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

Rappel admissibilité :

**CONSIDERANT** que l'épreuve écrite s'est déroulée le 20 octobre 2016 comme suit :

<b>Admis à concourir</b>	<b>Présents</b>	<b>Lieu</b>
38	33	Salle Polyvalente « Claude NOUGARO » à CANOHES (66)

**CONSIDERANT** la décision du Jury du 03 novembre 2016, arrêtant la liste des candidats (30) autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission,

**L'épreuve orale d'admission s'est déroulée comme suit :**

<b>Autorisés à se présenter à l'épreuve orale</b>	<b>Présents</b>	<b>Lieu et dates</b>
30	30	Les 21 et 22 novembre 2016 Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales PERPIGNAN (66)

**CONSIDERANT** l'ensemble des notes octroyées par l'ensemble des examinateurs (jury plénier) et en application de l'article 5 décret N° 2007-117 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret N°92-849 du 28/08/92 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux :

Extrait :

- « - Il est attribué une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 »,

ce jour, les membres du jury à l'unanimité :

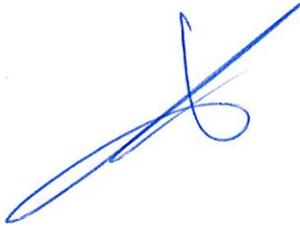
- **ARRÊTENT** le seuil d'admission comme suit :

<b>En nombre de points</b>	<b>Note sur 20</b>
50	10.00

- **ARRÊTENT** ainsi qu'il suit la liste des candidats admis (**14**) à l'examen professionnel donnant accès au grade d'Agent Social de 1<sup>ère</sup> classe Territorial - Session 2016 - par avancement de grade, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère :

## En qualité d'Elus locaux :

**Président du jury  
Monsieur Jean-Jacques Thibaut,**



**Maire de THÉZA.**

**Monsieur Gilles TRILLES,**



**Maire-Adjoint de CANOHES.**

## En qualité de Fonctionnaires :

**Madame Aziza ACHLOUJ,**



**Représentante de la Catégorie « C »  
(Tirage au sort).**

**Madame Lydia GARCIA-ROCHE  
Attaché Principal,**

*Absente excusée*

**Directrice Générale des Services  
CANOHES.**

## En qualité de Personnes Qualifiés :

**Madame Françoise ILLES  
Directrice des Politiques Sociales,**



**Conseil Départemental  
des Pyrénées-Orientales.**

**Monsieur Philippe NOUARD  
Directeur-Adjoint,**

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES

23 NOV. 2016

COURRIER



**CCAS de  
CANET EN ROUSSILLON.**

# Agent Social Territorial de 1ère Classe

Examen professionnel - Avancement de grade - Session 2016

Jury d'admission du 22 novembre 2016

Liste alphabétique des candidats admis

<b>N° de dossier</b>	<b>Genre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
22575	Madame	<b>CHANCROGNE</b>	<b>VALERIE</b>
22572	Madame	<b>CILIA LACORTE</b>	<b>CATHERINE</b>
22574	Madame	<b>DEMICHEI</b>	jeannine
22542	Madame	<b>DIAZ</b>	Hélène
22566	Madame	<b>ESPARRICA</b>	Karine
22564	Madame	<b>FABRE</b>	Sandrine
22565	Madame	<b>JULIEN</b>	Catherine
22567	Mademoiselle	<b>MARTI</b>	Karine
22563	Madame	<b>PEREZ</b>	Angélique
22557	Madame	<b>POUSSINES</b>	Christiane
22571	Madame	<b>RIGAUT</b>	Isabelle
22577	Madame	<b>STOLIES</b>	CLAUDINE
22568	Madame	<b>TAIEB SOLIMANE</b>	Sandrine
22548	Madame	<b>VANDELLOS</b>	Carine

**14 Admis**